Image not found or type unknown

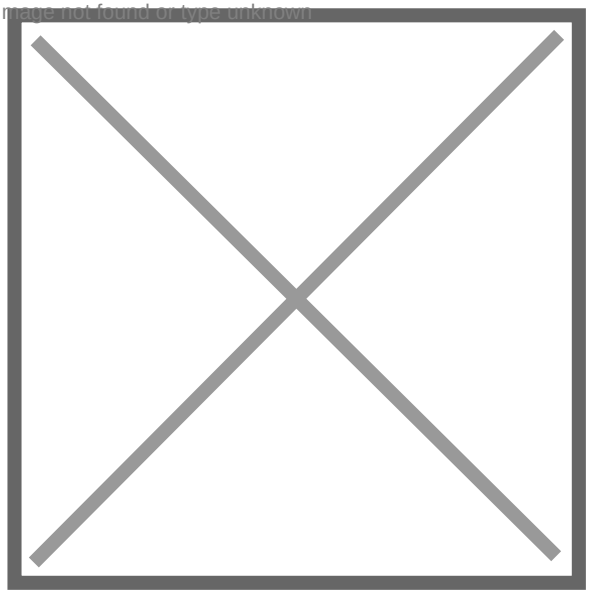

Récupérer la caution d'un appartement dans lequel on ne vit plus

Par **pandakiss**, le **22/10/2012** à **16:58**

Bonjour,

J'ai loué il y a quelques années de cela avec un ami un appartement dans lequel nous vivions à deux et est fait le chèque de caution au propriétaire.

Nous nous sommes séparés par la suite et sommes restés en mauvais terme du coup en le contactant il n'y a pas de discussion possibles pour récupérer quelconque informations / argents de la location (je vous passe les détails privés...)

Je me demandais s'il y avait une solution pour contacter directement le propriétaire (en contactant la mairie ou autre organisme?)
ou par un autre moyen?

Merci beaucoup pour votre aide

Par **Lag0**, le **22/10/2012** à **17:09**

Bonjour,
Il manque des infos...
Qu'est devenu le bail ? Il dure toujours ? Si oui l'un de vous deux a donné congé ? Les deux ?

Par **cocotte1003**, le **22/10/2012** à **20:23**

Bonjour, le dépot de garantie ne sera redu que 2 mois apres la fin du préavis du bail. Le propriétaire n'ayant pas à tenir compte de vos problèmes pour la restitution du dépot de garantie, il le rend à l'adresse qu'on lui indique en général au moment de l'état des lieux de sortie, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés